

(<https://preprodcachanfr.srv16.createurdimage.fr/legalisation-de-signature/>)

La légalisation d'une signature sert à authentifier sa propre signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé.

La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document.

La démarche se fait à la mairie du domicile.

Justificatifs

- Justificatif de domicile (document papier ou dématérialisé)
- Pièce d'identité

service-public.fr : fiche pratique F1411

Service État civil

Hôtel de Ville, 8 rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan

01 49 69 69 69

etat-civil@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h15 à 12h - 13h30 à 17h15

Jeudi : 13h30 à 17h15

Permanence le jeudi de 17h15 à 19h et
le samedi de 8h45 à 12h30 pour :
légalisation de signature, demande
d'acte, attestation d'accueil



Caroline Carlier

4e adjointe

Services publics et modernisation de
l'action publique, personnel et dialogue
social, tranquillité publique

01 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr